



# Les Nouvelles

Volume 16 — numéro 17 – 23 janvier 2015

## Formation du 21 janvier : transport accompagnement

Neuf organismes de COMACO ont participé à cette formation animée par Maëlle Plouganou de la TCAÎM. Cette formation a permis aux participants de trouver réponse à certaines de leurs questions concernant les limites et responsabilités des bénévoles lors des accompagnements pour motifs médicaux et d'échanger sur des situations rencontrées au quotidien.

Voici donc quelques recommandations qui sont ressorties de cette rencontre :

- Il est important pour l'organisme de se doter d'un guide qui encadre les tâches des bénévoles. Pour s'inspirer, on trouve sur le site du CHUM de Montréal un [Guide d'accueil des bénévoles](#) ainsi que des [vidéos de formation](#). Plusieurs règles qui s'appliquent aux bénévoles en milieu hospitalier peuvent très bien s'appliquer aux bénévoles accompagnateurs.
- L'organisme est responsable de ses bénévoles. La signature d'une entente entre les deux parties est également importante puisqu'elle permet de clarifier les rôles respectifs et ainsi éviter des débordements. Cette entente peut inclure entre autres une clause relative à la propreté de l'automobile du bénévole et la contribution qui lui sera remboursée pour le kilométrage.
- L'organisme devrait avoir un outil qui permet à l'accompagnateur d'être rapidement identifié comme bénévole (ex. : cocardes, cartes d'identité, etc.) afin que le personnel hospitalier évite de le confondre avec un proche aidant. Cette pratique permet d'éviter qu'on lui demande une aide qui va au-delà de ses fonctions. Par exemple, il n'est pas rare qu'on demande au bénévole d'accompagner le patient dans le bureau du médecin. Ce qui ne devrait pas être accepté pour des raisons de confidentialité.

- La personne accompagnée devrait payer directement l'organisme pour son service de transport et non l'accompagnateur. Ceci afin de prévenir l'abus financier de la personne accompagnée et de protéger le bénévole dont l'honnêteté pourrait être remise en question pour une simple erreur de facturation.
- Des rencontres régulières entre les organismes et les responsables du maintien à domicile du CLSC de leur secteur sont recommandées. Elles permettent de se tenir mutuellement au courant des changements et de réajuster au besoin les rôles respectifs des organismes et des institutions de santé.

Parmi les références proposées, un guide des responsabilités bénévoles sera bientôt mis en ligne par le Centre de recherche et d'expertise en gérontologie sociale (CREGÉS). Nous vous informerons dès sa parution.

## **QADA : Soutien à des projets nationaux et à l'expérimentation**

Cette initiative, issue du programme *Québec ami des aînés* (QADA) édition 2014-2015, est maintenant lancée par le Secrétariat aux aînés. Ce programme est l'une des actions privilégiées de la politique *Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec*. Il a pour objectif général de favoriser le développement et la mise en place d'initiatives visant notamment à adapter les milieux de vie aux réalités des personnes âgées pour leur permettre de rester chez elles, dans leur communauté, dans des environnements sains, sécuritaires et accueillants. Il vise également à favoriser la participation des personnes âgées au développement social, économique et culturel de leur communauté.

Cet appel de projets concerne **les initiatives d'envergure ou de portée nationale**. Plus spécifiquement, il permet d'appuyer des projets de déploiement d'envergure nationale, des expérimentations et des projets de recherche-action. Ce programme s'articule autour d'une approche qui préconise le partenariat, la concertation et la collaboration entre tous les acteurs du milieu pour la réalisation de projets ayant un impact direct sur les personnes âgées.

Le dépôt des projets doit se faire **au plus tard le 6 mars 2015** comme le mentionnent le guide d'information ainsi que les formulaires de demande d'aide financière **ci-joints**.

## **Assemblée générale de mobilisation contre l'austérité**

Petit rappel de cette assemblée de la Coalition montréalaise pour la survie des services publics qui aura lieu le **mardi 27 janvier 2015**, entre 13 h 30 et 16 h 30 au Comité social, 1710 rue Beaudry, salle 2. Vous trouverez l'ordre du jour en **pièce jointe**.

## Formation du RIOCM : Regard sur nos pratiques – la démocratie

Intitulée *Regard sur nos pratiques – la démocratie*, cette journée a pour but d'aider les participants à mieux connaître les six composantes de la démocratie pour ensuite les appliquer dans le groupe. La formation est donnée par Marie-Iris Légaré du CPRF. Cette formation aura lieu le **26 février 2015** de 9 h 30 à 16 h 30 au Centre St-Pierre, salle 102. Pour vous inscrire, consultez l'onglet *Formation*, sur le [site du RIOCM](#).

## Moins de services en pharmacie

L'association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP) dénonce le projet de loi 28, déposé il y a quelques semaines, qui ampute les honoraires de la RAMQ aux pharmaciens de 177 millions. Selon Jean Thiffault, président de l'AQPP, les coupes représentent 18 % des honoraires publics des pharmaciens. « Pour les pharmaciens dont la clientèle est âgée ou défavorisée, donc assurée par le régime public, l'impact est énorme. » Après l'adoption de la loi 28, la préparation des piluliers, essentiellement pour les personnes âgées, sera payée 5 \$ de moins par patient. Le service risque donc de devenir difficile à trouver.

Des sept nouveaux actes accordés aux pharmaciens par l'adoption du projet de loi 41 (adopté en décembre 2011, mais non conclue à ce jour) seulement trois seront rémunérés. Monsieur Thiffault croit que les pharmaciens n'en feront pas beaucoup. À titre d'exemple, le président cite la prolongation d'ordonnances. « Pourquoi le pharmacien mettrait sa responsabilité professionnelle en jeu sans être rémunéré? Les patients vont être renvoyés vers la clinique médicale. » Pour plus d'information, consultez [l'article](#) d'Amélie Daoust-Boisvert, paru dans *Le Devoir* le 22 janvier 2015.

## Radio-Canada et Manuvie rendent hommage aux bénévoles

Le concours *Gens de cœur* en est à sa cinquième édition. Il rend hommage aux bénévoles des communautés francophones partout au pays. Les organismes communautaires sont invités à faire parvenir la candidature d'un bénévole qui se démarque particulièrement dans leur entourage. Parmi les candidatures reçues, une dizaine de lauréats seront sélectionnés par un jury. Un grand gagnant sera choisi par vote populaire, via le web. Les noms des lauréats et du grand gagnant seront ensuite dévoilés le 16 avril 2015, dans le cadre de l'émission *Pour le plaisir*. Pour [soumettre la candidature d'un bénévole](#), vous devez le faire **avant le 15 février 2015**.

## Les femmes doublement touchées par l'Alzheimer

À l'occasion du mois de sensibilisation à la Maladie d'Alzheimer, la Société Alzheimer lance une campagne nationale et dresse un portrait des personnes majoritairement touchées par la maladie. En plus de représenter 72 % des personnes atteintes de la maladie, ce sont les femmes qui assument le plus souvent la responsabilité des soins lorsqu'un membre de la famille est atteint. La Société Alzheimer veut inciter les femmes

à passer à l'action et se renseigner sur la maladie ainsi que sur les signes précurseurs. Pour plus d'information, cliquez [ici](#).

## Récit d'une survivante de l'Île-Verte

La journaliste Gabrielle Duchaine et le vidéaste Olivier Jean ont recueilli le témoignage émouvant de Jacqueline Dumont, survivante de l'incendie qui a ravagé la Résidence du Havre le 23 janvier 2014. Vous pouvez [visionner la vidéo](#) (durée : 3 :50) sur La Presse.ca.

## Nouvelles des membres et partenaires

**Accès bénévolat de l'Est de Montréal**, propose une formation de deux jours intitulée : *Mobilisation et gestion des nouvelles cohortes de bénévoles*. La formation vise essentiellement à faire découvrir les nouveaux profils de bénévoles et comment leur faire une place au sein des organismes. Ces deux journées auront lieu les mardis **3 et 17 mars**, de 9 h à 16 h, au 2544, boul. Rosemont. Pour plus d'information : [site d'Accès Bénévolat](#).

Les Rendez-vous annuels de **Présages** proposent une journée de formation et de ressourcement pour les bénévoles désireux refaire le plein d'énergie et de garder la forme. Marie Christine Larocque sera l'animatrice de l'événement. À Montréal, cette journée aura lieu au Centre culturel de la Petite Italie, le **jeudi 2 avril 2015**. Pour plus de détails, cliquez [ici](#).

À l'occasion de ces conférences mensuelles, le **Y des femmes de Montréal** offre ce mois-ci une conférence intitulée : *Le mandat d'inaptitudes : se préparer/se protéger*. L'événement aura lieu au Y, le 28 janvier 2015 de 18 h 30 à 20 h. Les inscriptions se font par téléphone au 514-866-9941, poste 229 ou par courriel à [prochesaidantes@ydesfemmesmtl.org](mailto:prochesaidantes@ydesfemmesmtl.org).

**Version imprimable ci-jointe.**